



Plusieurs méthodes pour réanimer un nouveau-né

À la suite d'un agnelage difficile, la réanimation du nouveau-né peut s'avérer nécessaire. Il s'agit de libérer ses voies respiratoires puis de stimuler sa respiration.

Cette intervention est réalisée le plus tôt possible après la naissance de l'agneau si sa respiration ne s'est pas déclenchée spontanément.

Libérer les voies respiratoires

Pour extraire les mucosités encombrant la bouche et le nez du nouveau-né, il est suspendu par les pattes arrière, la tête en bas pendant quelques secondes. Le mucus est ensuite enlevé manuellement ou bien à l'aide d'un aspirateur de sécrétions. Cette opération présente également l'avantage de mieux irriguer l'encéphale. Le cerveau est ainsi davantage oxygéné. Il est possible d'opérer de légers mouvements de balancier en tenant toujours l'agneau par les pattes arrière pour améliorer l'afflux sanguin.



La première chose à faire est de suspendre le nouveau-né par les pattes arrière.

© Photo - Alliance Pastorale



Ce réanimateur est muni d'un masque de succion pour aspirer le mucus et d'un masque de réanimation pour insuffler de l'air dans les poumons. Coût : 150 € HT



Un peu d'eau froide, récupérée dans l'abreuvoir, active les centres respiratoires de l'agneau.

Stimuler la respiration

Une fois les voies respiratoires dégagées, il s'agit de stimuler la respiration. Plusieurs méthodes sont possibles, toutes pouvant être mises en œuvre successivement en fonction des moyens immédiatement disponibles :

- Introduire un brin de paille dans les narines,
- Appliquer de l'eau froide sur la nuque,
- Administrer un médicament (analeptique) stimulant l'activité respiratoire. Certains sont appliqués sur la langue et dans le nez ; d'autres sont injectés (en intramusculaire ou intraveineuse),
- Masser l'agneau sur les côtes.



Une fois réanimé, l'agneau est présenté à sa mère couché sur le ventre. Ne pas le laisser couché sur un côté.



Pour en savoir plus

Fiche réalisée avec l'aimable participation de Pierre Autef, vétérinaire.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Denis Gautier : CIIRPO / Institut de l'Élevage
Tél. : 06 45 32 24 87 ou laurence.sagot@idele.fr
- Sites internet :
www.inn-ovin.fr et www.idele.fr/ciirpo

08/2025

Document réalisé avec le soutien financier de :

